

Massy, le 2 juin 2022

Le Principal

Aux

Parents d'élèves



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**COLLÈGE  
BLAISE  
PASCAL**  
M a s s y

Collège Blaise Pascal  
2, allée d'Ajaccio  
91300 Massy  
Tél. : 01.69.20.31.21  
[0910624i@ac-versailles.fr](mailto:0910624i@ac-versailles.fr)

Affaire suivie par :  
Mme Lachartre  
Secrétariat de  
direction

## Les options au collège B. Pascal

Le collège Blaise Pascal accueille l'ensemble des élèves de son secteur, et sur dossier et demande de dérogation, les élèves de la section sportive natation et basketball.

Les écoles élémentaires et maternelles Appert, Camus, Jaurès et Descartes sont rattachées au réseau d'éducation prioritaire Blaise Pascal. Le lien entre le collège et ces écoles est fort: les enseignants se rencontrent, échangent sur les pratiques pédagogiques, le suivi des élèves.

De la petite section, jusqu'en 3e, les élèves du réseau bénéficient d'actions pédagogiques adaptées à leurs besoins éducatifs.

**L'implication des parents dans la scolarité de leur enfant est un gage supplémentaire de réussite:** dans les instances du collège (conseil de classe, conseil d'administration), aux réunions parents-professeurs... Le dialogue entre la famille et les enseignants, les CPE, la direction, permet de mettre en place des solutions adaptées.

**La coopération éducative et la confiance entre parents et professionnels sont fondamentales dans cette relation.**

### ➤ **Des dispositifs pédagogiques pour favoriser la réussite de tous**

#### • Des dispositifs obligatoires

**L'accompagnement personnalisé (AP)** en 6e permet de prendre en charge, 3 heures par semaine, les élèves en fonction de leurs besoins : aide en Français, Mathématiques, approfondissement en Anglais, Sciences... Les élèves sont répartis dans les groupes par les professeurs qui ont analysé les besoins de chaque élève.

**L'Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A):** cette section accueille des élèves du monde entier, arrivant en France, et ne parlant pas ou très peu la langue française. Un professeur est détaché spécialement pour enseigner le Français aux élèves affectés par la Direction Académique de l'Essonne.

**L'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) :** dédiée spécifiquement aux troubles des apprentissages, cette section accueille des élèves relevant du handicap (dyslexie, dyspraxie essentiellement) et affectés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

#### • Des dispositifs facultatifs

**En sixième :**

- **L'option bi-langue Allemand-Anglais** en 6e s'inscrit dans la continuité de l'initiation à l'Allemand effectué en CM2. Cette option de 3 heures supplémentaires dans l'emploi du temps rend obligatoire l'Allemand en LV2 en classe de 5e et jusqu'en 3e. Cette enseignement permet de poursuivre au lycée vers une classe ABIBAC.

*A noter : les élèves non inscrits en bi-langue allemand- anglais débute l'apprentissage de la deuxième langue vivante en cinquième (au choix : espagnol ou arabe littéraire).*

**Pour tous les niveaux :**

- **Les sections sportives natation et basketball.** L'objectif des sections sportives est de concilier une scolarité complète avec une préparation sportive axée vers le haut niveau.

Nous recrutons parmi les élèves licenciés FFN et FFBB motivés pour se perfectionner dans leur discipline sportive tout en suivant un cursus scolaire normal. Encadrées par un professeur d'EPS et l'entraîneur du club, elle permet aux plus sportifs de pratiquer leur sport tout en ayant un emploi du temps scolaire adapté.

L'admission dans la section se fait sur dossier et après des tests de sélection (accessible sur le site internet du collège). L'appartenance à un club affilié à la Fédération Française est obligatoire. La licence UNSS (sport scolaire) est obligatoire pour tous les élèves de la section sportive (25 euros en 2019). Obligation de participer aux compétitions FFN ou FFBB et UNSS Excellence.



**Une seule option est possible, un élève ne peut pas cumuler plusieurs options.  
L'inscription se finalise sur le dossier d'inscription.**

**En dehors de la classe :**

-L'**association sportive (AS)** du collège offre un complément d'activité sportive aux élèves : football, basket-ball, natation....Le programme des activités est donné en début d'année scolaire. La pratique est encadrée par les professeurs d'EPS du collège. Pour y participer, votre enfant doit adhérer à l'association sportive du collège.

-L'**aide aux devoirs** est proposée aux élèves volontaires en fin de journée ou durant des heures d'étude récurrentes. Elle est pratiquée par des assistants d'éducation ou pédagogiques. Cette aide est gratuite.

-Le **dispositif « devoirs faits »** est proposée aux élèves volontaires. Il est encadré par des enseignants volontaires. Ce dispositif est gratuit.

**Les inscriptions à ces dispositifs sont cumulables et se font à la rentrée scolaire.**